

# Des départs en retraite plus importants qu'au niveau régional

**L'emploi dans l'arrondissement d'Ajaccio se caractérise du reste de l'île par un poids moins élevé de non-salariés et une part plus importante de l'emploi public. Compte tenu de ces spécificités, il serait davantage impacté par les départs en retraite à l'horizon 2020 qu'au niveau régional.**

**E**n 2008, parmi les habitants de l'arrondissement d'Ajaccio, 41 600 occupent un emploi. L'emploi de l'arrondissement est davantage féminisé que celui de la région, il se rapproche de la moyenne de province.

## Les non-salariés moins présents qu'en région

L'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio, comme celui de la région, est plutôt âgé par rapport au niveau national. Toutefois, il s'agit là d'emploi mesuré en fin d'année, qui ne tient donc pas compte des flux d'emplois saisonniers (pour la plupart occupés par des jeunes).

La répartition par âge de la population en emploi est très proche dans l'arrondissement et dans la région. En 2008, la part des plus de 55 ans est semblable, malgré une présence moindre de non-salariés, actifs particulièrement âgés.

Les non-salariés sont en effet moins fréquents dans l'arrondissement : ils occupent 13 % des emplois contre 16 % à l'échelle de la région. Ces actifs, des chefs d'entreprise, artisans, commerçants, sont âgés par rapport aux salariés. Parmi les 5 560 non-salariés de l'arrondissement, 28 % ont plus de 55 ans soit 10 points de plus que les salariés. Aussi, de nombreux chefs d'entreprise ou agriculteurs exploitants seront concernés par la transmission de leur

outil de production. Compte tenu du vieillissement de la figure entrepreneuriale dans la région, ce phénomène va encore s'accroître au cours des prochaines années, aggravant les difficultés à trouver un repreneur.

## L'impact des départs en retraite plus fort dans l'arrondissement

Les cessations définitives d'activité concerneront évidemment toutes les catégories socioprofessionnelles. Pour l'ensemble de la région Corse, 30 000 personnes quitteront ainsi le monde du travail entre 2008 et 2020, soit 26 % des actifs en emploi en 2008. L'arrondissement d'Ajaccio n'a pas une taille suffisante pour permettre d'estimer un nombre de départs à la retraite à l'horizon 2020. Toutefois, au vu des caractéristiques de sa population active occupée, on peut penser que le taux de retrait devrait être supérieur aux 26 % insulaire.

Dans l'arrondissement en effet, les seniors sont proportionnellement aussi nombreux que dans l'ensemble de l'île, les non-salariés sont nettement moins présents, et la part de la fonction publique est plus forte : en 2009, le secteur strictement public pèse 35 % dans l'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio contre 30 % dans celui de la région (cf article 2 du dossier : « Arrondissement d'Ajaccio : l'emploi plutôt spécialisé dans les services). Ces deux derniers paramètres « tirent » les actifs vers des départs à la retraite plus « jeunes ».

En effet, avec le facteur « âge », le statut (salarié, non-salarié) et/ou la catégorie socioprofessionnelle, ainsi que l'appartenance à la sphère publique ou privée sont les principaux facteurs influant sur la probabilité de départ à la retraite. L'âge est évidemment la caractéristique principale : plus une population est âgée, plus la probabilité de forts départs à la retraite est grande. De plus, les cadres, les métiers nécessitant de longues années d'études, les

## L'emploi insulaire plus âgé qu'au niveau national

Principales caractéristiques des actifs résidents en emploi en 2008

	Arrondissement d'Ajaccio	Corse	France de province
Actifs résidents en emploi (nombre)	41 643	117 366	20 586 210
Part des femmes (%)	46,2	43,4	46,7
Part des 55 ans et plus (%)	16,5	16,3	11,5
Part des non-salariés (%)	13,3	16,4	11,3

Source: Insee, Recensement de la population 2008.

chefs d'entreprise et les non-salariés en général ont tendance à repousser leur cessation définitive d'activité. A l'inverse, les métiers pénibles et demandant une faible qualification engendrent plus de départs anticipés. Enfin, au niveau de l'appartenance à la sphère publique ou à la sphère privée, les comportements de départs étant différents, les agents du public auront tendance à partir à la retraite plus tôt que les agents du privé.

## Aude LEPIDI

### Définitions

**France de province** : France métropolitaine hors Île-de-France. L'Île-de-France ayant des caractéristiques très spécifiques, il a été jugé opportun de ne pas en tenir compte lors des comparaisons avec le niveau national.

**Non-salariés** : comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

**Taux de retrait** : le taux de retrait du marché du travail est le rapport entre la population qui sera définitivement sortie du marché du travail en 2020 et celle qui occupe un emploi dans la région en 2008. Cette part reflète la perte d'actifs occupant un emploi que connaîtrait la région pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2008 restent dans leur région de travail.

### Champ de l'étude

Emploi au lieu de résidence.

## Méthodologie

### Comment estimer le nombre de fins de carrière à l'horizon 2020 ?

L'estimation du nombre de retraits définitifs du marché du travail a été réalisée au moyen d'un modèle de micro-simulation. Partant de la photographie des actifs en emploi en 2008 établie au recensement de la population, on détermine pour chaque actif en emploi s'il est plus probable qu'il poursuive son activité l'année suivante ou qu'il quitte définitivement le marché du travail. Cette probabilité de poursuite de l'activité dépend de l'âge de l'actif, de son sexe, son régime de retraite, sa catégorie socioprofessionnelle et son diplôme ; elle est établie à partir des taux de retrait observés par le passé aux enquêtes Emploi annuelles de 1993 à 2002. Le calendrier des départs à la retraite y est décalé de deux ans.

On effectue cette simulation année après année, en faisant vieillir à chaque fois d'un an les actifs toujours en emploi. On estime ainsi de 2009 à 2020 un nombre de retraits définitifs du marché du travail d'actifs qui occupent un emploi en 2008. Ces retraits ne portent que sur les actifs entre 50 et 65 ans : de façon automatique, l'exercice maintient les actifs de moins de 50 ans dans l'emploi et fait sortir du marché du travail les actifs encore en emploi à 65 ans. Le modèle ne prend pas en compte de possibles migrations interrégionales ou changements de métiers/secteurs d'activité qui pourraient intervenir avant le départ de fin de carrière.

La simulation de départ à la retraite est effectuée à conjoncture constante. C'est-à-dire en partant de l'hypothèse que les comportements de départs restent stables dans le temps, et en ignorant volontairement les modifications de taux d'activité, de taux de chômage ou d'allongement de la durée légale de cotisation. Néanmoins, afin de coller aux réformes récentes des régimes de retraite (allongement de la durée de cotisation), les probabilités de départ à la retraite calculées à partir des enquêtes Emploi sur les années 1993-2002 ont été décalées de deux ans dans l'étude (scénario n+2 ans).